

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales (CG) règlent les relations entre telecom savings Sàrl (ci-après tcs) et le client relatives aux prestations fournies par tcs dans le domaine des télécommunications et de l'internet dans la mesure où aucune disposition écrite dérogatoire n'a été convenue à titre exceptionnel entre les parties, en complément au formulaire d'inscription ou à l'inscription standard enregistrée en mode électronique.

2. Conclusion du contrat

Le contrat est conclu dès que tcs accepte la demande du client et que la connexion est réalisée, respectivement dès que les cartes SIM sont activées. Tcs se réserve le droit de refuser ces demandes. Ces CG entrent en vigueur avec la conclusion du contrat.

3. Fin du contrat

I. Résiliation ADSL. Le contrat ADSL est conclu pour une durée de 18 mois et peut être résilié par écrit pour la fin de la durée contractuelle. La résiliation pour l'ADSL est acceptée si le client respecte les 2 mois de préavis avant la date anniversaire de mise en service, en respectant la durée minimale de 18 mois. Si non, la prestation ADSL est tacitement reconduite pour une nouvelle période de 12 mois. En cas de résiliation anticipée, le client devra s'acquitter des frais de déconnexion swisscom et l'intégralité de la cotisation de la période annuelle en cours facturés par tcs. Un changement de formule ADSL pour un abonnement plus cher est possible en tout temps. Un changement de formule ADSL pour un abonnement moins cher n'est possible qu'à la date anniversaire de mise en service ou au 1er janvier.

II. Résiliation présélection. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié en tout temps. Aussi longtemps que le client, malgré la résiliation du contrat, téléphone en passant par tcs, il s'oblige à payer les services fournis.

III Résiliation téléphonie IP et fax2Email. Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois, et sera tacitement renouvelé pour une nouvelle période de 12 mois s'il n'est pas résilié au moins un mois avant l'échéance soit par e-mail ou par courrier recommandé.

IV. Résiliation Mobile sans taxe mensuelle. Le contrat peut être résilié à tout moment, par écrit. Tcs se réserve le droit de résilier si durant 3 mois consécutifs aucun trafic n'est effectué.

4. Prestations de tcs

Tcs s'engage à fournir ses prestations avec le plus grand soin. Le client est conscient que tcs dépend des prestations de tiers (dont swisscom) pour fournir une partie des siennes. tcs met tout en œuvre pour que les prestations de ces fournisseurs soient d'une qualité irréprochable. tcs décline cependant toute responsabilité pour l'interruption dans la fourniture de prestations, de quelque nature qu'elles soient. S'il ressort, au cours des travaux de dépannage, que le défaut était dû à une erreur de manipulation du client, à l'installation ou au matériel du client, ou qu'il résulte d'une autre cause imputable au client, tcs est en droit de lui facturer les dépenses occasionnées par l'intervention. tcs établie une facture mensuelle sur la base des listes de prix alors en vigueur, qui sont disponibles en tout temps sur le site internet, et qui font partie intégrante du contrat. La facture mentionne, entre autre, la date à laquelle le montant à payer sera débité du compte bancaire du client. Au cas où le débit n'aurait pas eu lieu, tcs se réserve le droit de couper la prestation sans autre préavis.

5. Obligations du client

Il est interdit au client d'utiliser les prestations de tcs à des fins non conformes au but, atypiques, contraires aux bonnes mœurs ou au droit et de permettre une telle utilisation à d'autres personnes. Si tcs devait constater que ses prestations ont néanmoins été utilisées dans ce sens, elle sera en droit d'interrompre la dite prestation sans préavis. Il est interdit au client de transmettre des envois de masse tels que pourriel, messages commerciaux non sollicités, etc. par e-mail quel que soit leur contenu. tcs se réserve le droit de ne pas transmettre les e-mail dépassant le volume de 1 Mo, ceux-ci pouvant compromettre la performance des serveurs. Si tcs est poursuivi par une action pénale, administrative ou civile, en raison de contenus qui s'avèrent avoir été envoyés ou reçus par le client, celui-ci doit soutenir entièrement tcs et lui éviter tout dommage.

6. Cartes SIM endommagées

Tcs fait remplacer, par le sous-traitant, toute carte SIM retournée qui s'avère être affectée par un défaut de fabrication. Dans tous les autres cas, tcs a le droit de facturer au client le remplacement de la carte SIM

7. Conditions de paiement.

Le client dispose de 15 jours pour contrôler

la facture. Dans ce délai, il peut élever des objections par écrit contre la facture. Une fois ce délai écoulé, la facture est considérée approuvée. Si le client ne remplit pas son obligation de paiement, il se trouve en demeure à l'échéance du délai de paiement. TCS est autorisé à facturer 40 Frs pour la mise hors service et la remise en service de la connexion. Tcs est en droit, en tout temps, de faire dépendre la fourniture de ses prestations à la production de sûretés financières.

8. Secret des télécommunications

Tcs respecte le secret des télécommunications et utilise les données du client en respectant strictement les dispositions relatives à la protection des données. Le client donne son accord au fait que tcs utilise ces données pour des buts de conseils, d'études de marché ainsi que pour l'organisation des services de télécommunication de tcs selon les besoins..

9. Suppression du numéro d'appel.

Le service mobile de tcs permet de masquer le numéro de téléphone chez la personne appelée. Le masquage de l'affichage n'est toutefois pas toujours possible si l'appel est transmis sur le réseau d'un fournisseur tiers.

10. Responsabilité

Tcs est délié de toute responsabilité en cas de défauts et de pannes éventuelles ainsi qu'en cas de transmission erronée ou incomplète de données, non seulement pour tous les dommages directs et indirects mais aussi pour les pertes de gain. De même, tcs est intégralement délié de toute responsabilité en cas de dommages subis par le client suite à une utilisation abusive des connexions par des tiers (y compris les virus) ou par la transmission d'informations fausses ou des prestations de tiers.

11. Divers

Le matériel (modem, router...) vendu par tcs est garanti 12 mois selon les conditions de garantie du constructeur. Tcs se réserve le droit de modifier en tout temps ces CG et toute autre disposition contractuelle. Les modifications seront communiquées au client de manière appropriée. La présente convention est soumise au droit suisse. Pour les éventuels litiges découlant de cet accord, le for juridique est Genève. Tcs se réserve le droit de poursuivre le client en justice au domicile de ce dernier.